



Aquarium de La Réunion

Saint-Gilles-Les-Bains

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 - HORAIRES D'OUVERTURE

L'établissement est ouvert au public, 7j7, de 10h00 à 18h00, y compris les jours fériés.

La billetterie pour l'accès au parcours de visite de l'Aquarium ferme à 17h30.

L'établissement est fermé les jours de Gran Boucan.

Le public en sera informé préalablement par affichage.

ARTICLE 2 - CONSIGNES À RESPECTER

La structure abrite des spécimens vivants de la faune locale, qu'il convient de respecter, notamment en évitant de les effrayer.

Les consignes à respecter dans l'établissement sont les suivantes :

- ne pas frapper sur les vitres
- ne pas utiliser le flash des appareils photos
- ne pas introduire d'objets ou de produits dangereux
- ne pas pénétrer dans les locaux de service
- ne pas introduire d'animaux
- ne pas fumer, boire ou manger
- ne pas courir
- ne pas crier

Le public doit pénétrer dans le parcours de visite avec une tenue vestimentaire correcte et des chaussures.

Toute sortie de notre parcours de visite est définitive.

Les objets encombrants doivent être laissés dans vos véhicules, aucune consigne n'est prise pour cause de plan Vigipirate renforcé.

ARTICLE 3 - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Des panneaux d'information sont situés à proximité des extincteurs, près des entrées et des sorties de la structure, ainsi que dans le parcours de visite.

En cas de déclenchement de l'alarme sonore, le personnel invite le public à se diriger calmement vers la sortie de secours la plus proche.

ARTICLE 4 - VISITES DES GROUPES

Le responsable du groupe se présente à l'accueil pour l'émission des billets.

Chaque personne du groupe se présente ensuite à l'accueil avec son billet.

Des prévisites pour les enseignants sont organisées 1 fois par mois (25 personnes maximum par séance).

Ces visites sont guidées par le professeur-relais et ont lieu sur réservation.

Les groupes scolaires et les centres de vacances doivent obligatoirement être encadrés par au moins un accompagnateur pour 10 enfants, tout au long du parcours de visite.

Le responsable de la sortie pédagogique doit se présenter seul à l'accueil.

Les enseignants constituent des groupes d'environ 10 élèves, à l'extérieur du bâtiment, devant l'entrée rez-de-chaussée de l'aquarium. Chaque groupe est invité, un par un dans le hall, afin de recevoir les consignes de visite par le personnel d'accueil de l'Aquarium. Les enfants doivent rester en groupe, à proximité du responsable, tout au long de la visite.

L'accès à la boutique pour les scolaires et les centres de vacances s'effectue par petits groupes de 4 à 5 élèves maximum, accompagnés d'un responsable du groupe.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS ULTÉRIEURES

Toute modification du présent règlement sera portée aussitôt à la connaissance du public et du personnel par affichage.

